



Mot de la présidente

Bonjour à tous les membres de l'Association,

Le conseil d'administration de l'Association québécoise des comités des usagers en DI-TSA s'est réuni récemment et a décidé de multiplier ses Infolettres afin de vous informer au fur et à mesure des sujets de l'heure. Nous prévoyons utiliser davantage cet outil de communication qui paraissait jusqu'à présent quatre fois l'an. Ainsi, nous répondons à l'une des orientations présentées à l'assemblée générale annuelle en décembre dernier, soit celle d'améliorer les échanges avec les comités membres. Soyons nombreux à échanger sur les sujets qui s'im-

posent et à en comprendre les défis pour nos usagers et leurs proches.

Une pensée pour les usagers avec une déficience intellectuelle pour qui la semaine du 20 au 26 mars représente une occasion de visibilité importante et le mois d'avril pour les usagers avec un trouble du spectre de l'autisme pour qui, il faut être présent.

Bonne continuation,

Manon Pedneault, présidente AQCU

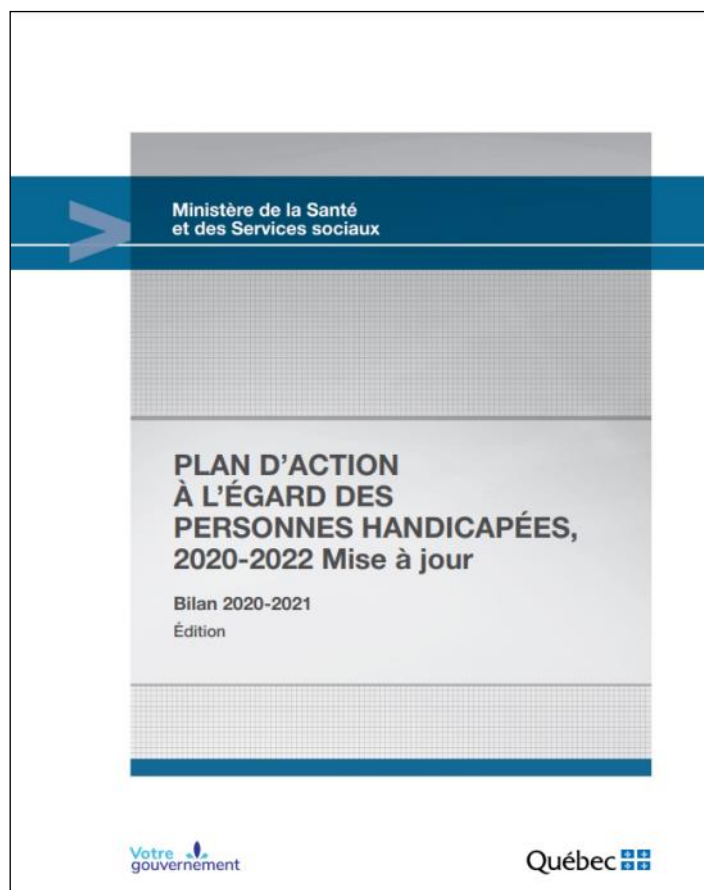
Plan d'action des personnes handicapées, 2020-2022 - Mise à jour, Bilan 2020-2021 MSSS

Récemment, en janvier 2022, le ministère de la santé et des services sociaux publiait le bilan du plan d'action pour les personnes handicapées (document annexé). Celui-ci doit contribuer à prévenir et à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Nous souhaitons vous faire part d'observations et de questionnements à ce sujet.

Le MSSS met de l'avant dans ce document les engagements pris dans sa planification stratégique 2019-2023 pour lesquels il spécifie des mesures à l'intention des personnes handicapées. Il n'est pas mentionné dans le préluce qu'il vise exclusivement les personnes ayant une déficience physique. Cependant, en y regardant de plus près, nous constatons que seuls les aménagements d'adaptation d'infrastructure ou d'équipements font l'objet de leurs préoccupations. On comprend, à la lecture du document, que le MSSS a mis en œuvre ses engagements à l'intérieur du ministère et de ses établissements, terrain favorable aux objectifs d'intégration préconisés par le ministère.

Le MSSS souhaite augmenter la représentativité des personnes handicapées. Une des actions allant dans ce sens était de soumettre des projets d'emploi à Infrastructures technologiques Québec (ITQ) dans le contexte du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), puisque répondre aux demandes d'accommodement et d'accès aux biens et services des employés handicapés faisait partie des actions proposées. En faisant appel à ces programmes, il nous semble évident que les personnes handicapées visées puissent être des personnes avec une déficience physique.

La représentativité des personnes handicapées par deux employés travaillant pour le ministère nous interpelle lorsqu'il s'agit de personnes vivant avec des incapacités physiques ou sensorielles. Leur mandat était de participer au comité de suivi et de déterminer la mise en œuvre des objectifs déterminés auparavant et d'assurer leur accomplissement. Il est certainement plus aisé de réaliser des adaptations physiques pour répondre à leurs besoins que de le faire avec des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme. Il aurait fallu, nous semble-t-il, élargir l'exercice à des personnes ayant la capacité de travailler en dépit de leur déficience mais qu'on retrouve dans des milieux autres qu'au MSSS. L'intégration en milieu de travail vise toutes les personnes capables de contribuer à la société et exige de prendre les mesures pour leur en faciliter l'accès quelles que soient leurs incapacités. Les efforts à déployer pour y parvenir sont



gigantesques mais combien bénéfiques pour les personnes concernées et pour la société.

En terminant, il apparaît un peu inusité de présenter la délicate question de la vaccination à la Covid-19 des 13 000 usagers ainsi que celle des travailleurs et propriétaires des ressources telle que soulignée dans le document. Le ministère semble décrire la vaccination comme étant la solution appliquée pour résoudre les obstacles à la participation sociale pendant la pandémie. Il oublie cependant de dire que de nombreux employés dans ces ressources ont refusé la vaccination, limitant ainsi l'accès des usagers, même triplement vaccinés, aux activités d'intégration sociale requises et même, aux visites dans leur famille, premier lieu de leur intégration.